

## CONSEILS DE QUARTIER

\*La Ville de Marseille va doter les habitants des quartiers de budgets participatifs :

Dans le cadre de ses engagements de campagne électorale, le Printemps Marseillais, désormais à la tête de la Ville de Marseille, a décidé de mettre en place des conseils de quartier ainsi que des budgets participatifs pour doter les habitants d'enveloppes financières dans leurs secteurs.

Théo Challande-Nevoret, adjoint en charge de la démocratie locale, de la relation avec les CIQ et de la lutte contre les discriminations, revient pour Made in Marseille sur ces deux dispositifs.

« Pour construire une démocratie locale et remettre du lien entre les Marseillais et la majorité politique, nous allons mettre en place des conseils de quartier qui seront des endroits de discussion des problèmes que l'on peut trouver dans la ville et des projets que les citoyens d'un quartier veulent voir réalisés », amorce-t-il.

Dans son programme de campagne, le Printemps Marseillais annonçait vouloir porter « l'ambition d'une ville qui se relève avec ses habitants », en misant sur « leurs expertises d'usage et leurs aspirations pour les biens communs en trouvant, dans les Conseils de quartier qui seront créés, un véritable espace public de discussion et de proposition ». Et leur permettant aussi de « pouvoir prendre part à la réalisation de projets dans leurs quartiers en décidant de l'utilisation de budgets participatifs. Pour permettre cette autonomie, une partie du budget annuel des mairies de secteur sera soumise au vote des citoyens ». Sans pour autant mettre les CIQ existants de côté, « Les CIQs et toutes les structures existantes seront au cœur de la concertation » précisait le programme.

Habitants et représentants d'associations réunis

Ces conseils seront constitués de 16 habitants (parité de genre, quota par tranche d'âge, notamment pour les 16-18 ans) et 16 représentants d'associations, volontaires et tirés au sort. « Ils disposeront d'un budget de fonctionnement de 5 000 € et d'un budget d'animation de 3 000 € pour faire vivre la démocratie », nous précise Théo Challande-Nevoret. Les mairies de secteur mettront à leur disposition les salles nécessaires à leurs activités et à leurs réunions mensuelles. Les Conseils de quartier définiront leur règlement de fonctionnement et auront un élu délégué à la vie démocratique comme interlocuteur privilégié.

Tous les participants seront indemnisés sur la base de jetons de présences.

Les budgets participatifs, eux, serviront à réaliser des projets d'intérêt général. « Ce sont des budgets un peu indépendants de la mairie qui seront remis entre les mains des citoyens, qui décideront de la façon dont ils sont utilisés ». Soit « plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire plus » détaille l'élu, correspondant à 5 ou 10% des budgets de mairies de secteurs. La mise en place d'un budget participatif sur chaque

mairie de secteur sera pilotée par les Conseils citoyens. Les services techniques des mairies de secteur seront disponibles pour répondre aux besoins (pour les devis, calculs de faisabilité et bureaux d'études). Ces projets pourront être soumis au vote des habitantes et des habitants.

Pour mettre en place ces outils de démocratie directe, « Nous allons devoir transformer la mairie et la manière de travailler pour que lorsque des demandes remontent du terrain, il y ait de l'agilité et du répondant de la part des services. (...) A Marseille, il y a un besoin de rééquilibrage sur les dépenses publiques d'une manière générale, des efforts vont donc être mis en place pour les quartiers, et je suis certain que le travail de notre majorité sera de remettre de l'égalité entre les territoires », conclut le nouvel adjoint.

Ces mesures sont actuellement en cours de discussion et devraient être mises en oeuvre en 2021."